

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION Commune de MOGNENEINS <u>2026-07-04</u>	ANNEE 2026 <u>Objet : Choix du prestataire</u> <u>pour la construction de l'abri</u> <u>pour le matériel du service</u> <u>technique</u>
Le seize juillet deux mille vingt-six, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire. <u>Présents</u> : MM. Sandrine BOUDIGUES, Jean-Pierre CHAMPION, Céline DEBOFFLES, Alexandra DELLOUE, Philippe MABRU, Pierre-Axel MONTERNIER, Christophe POULAIN, Thomas VANNIER, Nathalie VERNUS-PROST, VETTER Marlène, <i>formant la majorité des membres en exercice</i> <u>Excusé(s)</u> : Fanny BERTHIER (pouvoir à Pierre-Axel MONTERNIER), Patrick DEVAUX (pouvoir à Alexandra DELLOUE), Alexandre QUILLIEN (pouvoir à Thomas VANNIER), Didier REY (pouvoir à Philippe MABRU), Vanessa SEIGNEURET (pouvoir à Céline DEBOFFLES), <u>Secrétaire de séance</u> : Thomas VANNIER Membres en exercice : 15 Présents : 10 <u>Date convocation</u> : 10/07/2026 *** Votants : 14 Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer		

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans 3 demandes de devis ont été faite pour la construction de l'abri qui servira à protéger le matériel du service technique des intempéries :

- Sté COTTEY Frères
- FB CHARPENTE
- AR TOITURE

Seules les 2 premières sociétés ont répondu à la demande. Cependant FB charpente ne peut pas faire la totalité des travaux demandés.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de désigner la Sté COTTEY Frères pour effectuer la construction de l'abri pour un montant de 59 648.58 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** la Sté COTTEY Frères pour la construction de l'abri pour un montant de 59 648.58 € TTC
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Ont signé au registre les membres présents.
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION



accusé de réception sur l'acte : 2026_07_04, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20260716-2026_07_04-DE.
Informations sur l'acte - Numero : 2026_07_04
Objet : Choix du prestataire abri service technique
Date de décision : 16/07/2026 - Date de transmission : 20/07/2026
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers